

Aides aux nouveaux clubs du département

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions

Art. 1. Objectifs :

La création d'un club de badminton est un acte administratif qui peut devenir complexe, c'est pourquoi le Comité 17 de Badminton propose d'aider le nouveau club tout au long de sa création et ensuite de l'accompagner les trois premières années.

L'aide du Comité17, se déclinera suivant 4 axes, financier, technique, sportif et humain.

L'objectif étant que le club accueille des jeunes sur au minimum un créneau et soit en trois ans complètement autonome.

Art. 2. Actions prises en charges :

2.1. Création

- participation du Comité17 aux réunions préparatoires, aide aux démarches administratives ;
- mise à disposition, si nécessaire, d'une avance de trésorerie de 500€ remboursable en fin de saison ;

2.2. Répartition des actions & prise en charge :

	Fédé	Ligue	Comité
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
AIDE FEDERALE	Offerte à partir de 10 licenciés		
AFFILIATION	Gratuite		
	Gratuite à la FFBaD et Ligue		Gratuite à la Ligue
	Gratuite		
LICENCES	10 parts fédérales		
	10 parts ligues	50% part Ligue pour les féminines	50% part Ligue pour les jeunes
	100 % Part Comité de tous les licenciés	50% part Comité de tous les licenciés	50% part Comité pour tous les jeunes
FORMATIONS Ne concerne que les formations fédérales bénévoles étalées sur les trois années. Seule la partie pédagogique est prise en compte pour la prise en charge financière.	Prise en charge de 6 formations courtes ou modules pris en charge parmi le catalogue suivant et utilisable sur les 3 premières années d'affiliation : • Module des fondamentaux (technique) • Module accueil • Module action structurée • GEO 1 (organisateur de tournoi) • GEO 2 • Juge arbitre accrédité		
	100% Modef pour 1 pers.		
	Un encadrant si école de bad		
TOURNOIS et CHAMPIONNATS			
	100% Inscription 1 équipe Interclubs		
	1 ^{ère} participation aux championnats jeunes départementaux : inscriptions gratuites		
	2 ^{ème} participation aux championnats jeunes départementaux : 50% prise en charge		

2.3. Divers

Le bilan sera fait annuellement au 1^{er} juin et le remboursement effectué courant juin.

Mise à disposition d'un encadrant diplômé (voir annexe).